

MAIRIE D'YTRAC



Liberté – Egalité – Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2025

ORDRE DU JOUR :

Délibérations

- Garantie d'un emprunt
- Eclairage public Affaire n°82 267 565 EC : Remplacement EP accidenté à La Montagne BE1
- Solidarité avec la population de Mayotte
- Débat d'orientation budgétaire 2025

Ouverture de la séance à 20h30 sous la présidence de Mme Bernadette GINEZ, Maire de la commune d'Ytrac.

Mme LE MAIRE : Bonsoir à tous, nous allons ouvrir la séance et procéder à l'appel :

Didier BERGERON présent, Nadine BRUEL présente, Frédéric CAPSENROUX présent, Stéphane ARTIS absent, David CHASTRE absent, Isabelle CHAUSY présente, Emilie CHEMINADE absente, Corine COURTINE présente, Georges DELBERT présent, Jean-Paul DELORT présent, Muriel ESCALIER présente, Dominique FABREGUES présent, Serge FAU présent, Daniel FLORY présent, Carine GASDEBLAY présente, Lucinda GONTINEAC excusée elle a donné pouvoir à Frédéric CAPSENROUX, Valérie LANDES est absente, Serge LAUBY présent, Dominique LAVIGNE présente, Christelle LHERITIER est excusée et elle a donné pouvoir à moi-même, Fanny MAGNE présente, Sylvie LOPEZ est absente, Didier MARCENAC absent, Christophe MAURY présent, Isabelle SALSET présente et Julien SAMSON absent et moi-même présente.

Nous allons procéder en premier point à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2025.

Vous avez découvert un procès-verbal sous une nouvelle formule, puisque nous avons fait une tentative d'enregistrement de nos différents échanges. Ce n'est pas forcément quelque chose de très concluant, parce que nous n'avons pas du matériel totalement performant, donc nous allons renouveler l'exercice et allons voir ce que ça donne pour répondre au mieux au cadre d'exigence concernant la retranscription des échanges du Conseil Municipal.

Vous avez eu un temps de lecture un peu plus long. En dehors de la présentation du nouveau concept d'enregistrement de nos échanges, nous avons délibéré sur :

- Des virements de crédit,*
 - La présentation du rapport de la cour des comptes,*
 - Le choix d'un cabinet d'étude pour la convention territoriale globale,*
 - Le versement d'un acompte concernant la subvention de 2025 au centre socio culturel,*
 - La convention signée avec CIT pour la maintenance de l'école numérique,*
 - La sollicitation du fond de soutiens de la CABA pour le projet de la salle multi-activités,*
 - La modification des statuts de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA) et son changement de dénomination,*
- et repris un certain nombre de questions diverses.*

Donc, avant de vous demander si vous avez des remarques, nous allons désigner comme secrétaire de séance M. Daniel FLORY et je vais demander à Georges DELBERT de noter les prises de paroles lors de notre Conseil.

Nous allons revenir à l'approbation du procès-verbal. Est-ce que ce procès-verbal appelle de votre part des remarques, ce qui pourrait être possible dans sa forme ?

Il est fidèle à tout ce qui a été dit.

M. Didier BERGERON : *La retranscription est bien faite, ça a pris du temps ?*

Mme LE MAIRE : *Oui, ça a pris du temps, parce qu'en fait, nous avons tenté la retranscription automatique, mais ça ne marche pas. L'intelligence artificielle entend un mot et ne le comprend pas, donc le traduit différemment, il y avait des phrases où même en ayant été présent, nous n'étions pas capables de dire précisément ce que nous avions exprimé. Donc elle a repris l'enregistrement, réécouté les points où le son n'était pas très bon pour essayer de bien le retranscrire.*

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Donc, je le soumetts à votre approbation. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2025, voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°08/2025 – GARANTIE D'UN EMPRUNT

Le premier point de délibération porte sur la garantie d'emprunt. L'Office Public de l'Habitat du Cantal a sollicité la garantie d'emprunt à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant total de 164 082,00 € constitué de deux lignes de prêt et contracté auprès de la Caisse des Dépôts et consignations. Le Conseil Départemental du Cantal apporte sa garantie d'emprunt pour les 50% restant.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de deux logements sociaux situés au 6 Avenue de la République à Ytrac.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N°168548 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CANTAL ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune d'Ytrac (15) accorde sa garantie à hauteur de 50,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 164 080,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N°168548, constitué de deux lignes de prêt :

- Prêt PLAI d'un montant de 83 305,00 €
- Prêt PLUS d'un montant de 78 775,00 €

Mme LE MAIRE : Donc le PLAI permet de financer un logement qui va être attribué à des locataires qui ont des revenus modestes et le PLUS permet d'attribuer un logement à des locataires avec des revenus un peu supérieurs.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 82 040,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Mme LE MAIRE : C'est une procédure assez régulière quand il y a un organisme à caractère social qui engage une construction sur la commune.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Mme LE MAIRE : Il faut savoir que nous avons ce type de garantie pour la construction du foyer de vie d'Espinassol et d'autres projets. On mise sur le sérieux de l'emprunteur et sa vocation. Cantal Habitat est le porteur, si demain il est en défaut de paiement, on serait appelé à se substituer à lui.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Didier BERGERON : C'est une obligation ?

Mme LE MAIRE : Ça doit faire partie du montage du prêt qui est souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Pas d'autres remarques ? Donc, je le soumetts à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de garantir l'emprunt comme indiqué ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION N°09/2025 – ÉCLAIRAGE PUBLIC AFFAIRE N°82 267 565 EC :
REPLACEMENT EP ACCIDENTÉ À LA MONTAGNE BE1**

Délibération suivante, concernant l'éclairage public Affaire n°82 267 565 EC pour le remplacement de l'éclairage public accidenté à la montagne BE1

Les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 720,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit 860,00 € :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Mme LE MAIRE : Pas d'autres remarques ? Donc, je le sou mets à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contres ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **DONNER** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- **AUTORISER** Madame le Maire à verser le fonds de concours,
- **PROCÉDER** aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

DÉLIBÉRATION N°10/2025 – SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Ytrac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de **2 500,00 €** versé par virement bancaire à La Croix rouge Française sise 98 Rue Didot – 75694 PARIS Cédex 14.

Mme LE MAIRE : J'ai recueilli des éléments de vie quotidienne, car je connais quelqu'un qui habite à Mayotte, pour qu'il puisse nous traduire ce qu'il en est au niveau de la réalité de vie : Les conditions sont difficiles, le réseau d'électricité est rétabli sur l'île, les rotations d'eaux

sont de plus en plus longues (plus de 36 heures sans eau) en prévision d'une grosse pénurie d'eau en raison de la prochaine saison sèche ; les réserves sont remplies à moins de 50% de leur capacité, c'est un niveau très bas pour une fin de saison des pluies.

Donc, il y aura un vrai sujet dans les mois à venir. Le réseau internet est fortement endommagé depuis le passage du cyclone, certains ont fait le choix d'utiliser le réseau satellite. La plupart des barges (bateaux qui permettaient la liaison entre Petite Terre et Grande Terre) sont endommagées suite au cyclone, donc les Seychelles ont envoyé deux barges pour permettre d'assurer les rotations.

Concernant les établissements scolaires, la plupart sont fonctionnels, les élèves peuvent reprendre une scolarité normale. En raison du retard accumulé et du traumatisme lié au cyclone, les épreuves du brevet et du bac ont été annulées en grande partie. Les élèves seront évalués grâce au contrôle continu et certains élèves ont quitté le territoire afin de suivre une scolarité à la Réunion ou en métropole.

Certains élèves et leur famille ont tout perdu lors du passage du cyclone. Les familles ont reconstruit leurs maisons en tôles, certaines familles ont perdu leurs emplois et se retrouvent sans argent pour vivre. Certains élèves racontent qu'ils n'ont pas mangés pendant plusieurs jours et ils ont fortement maigri. La collation du collègue est le seul repas qu'ils ont la journée.

Des chèques alimentaires vont être distribués aux familles dans le besoin, mais certains magasins refusent de prendre ces bons.

Il y a une mobilisation d'associations qui organisent des distributions de nourriture dans les bidonvilles pour aider les familles les plus pauvres ; la plupart le font avec des cagnottes solidaires. Les magasins sont généralement bien approvisionnés en nourriture, mais il est difficile d'avoir accès à de l'eau en bouteille, car certains commerçants organisent un marché noir. Il y a une forme de corruption liée à la revente d'eau en bouteille.

Il y a aujourd'hui une discrimination envers les immigrés, les Comoriens, les Malgaches et les Africains. Elle est fortement présente et certains magasins refusent de leur vendre de l'eau. Il y a donc de grosses tensions qui sont créées entre les habitants et les guerres de villages ont repris.

Voilà le contexte plutôt tendu. Ces échanges avec un habitant de l'île permettent d'illustrer la réalité, car aujourd'hui les médias ne nous en parlent quasiment plus, mais la vie au quotidien est quand même difficile.

Donc, il faut déterminer un montant entre 2000 et 2500 € ou autres, nous pouvons en discuter.

M. Serge FAU : Comment est déterminé le montant ?

Mme LE MAIRE : C'est la proposition que je vous sou mets.

M. Serge FAU : C'est la mairie qui fixe le montant ? Ce n'est pas toutes les mairies ?

Mme LE MAIRE : C'est chacun qui contribue en fonction de ce qu'il peut. Aurillac Agglo s'est prononcé sur une aide de 20 000 € et j'ai vu qu'il y avait d'autres communes qui s'étaient prononcées. Il y a des aides à hauteur 500 €, d'autres de 2000 €. Le montant c'est l'expression d'une volonté de solidarité avec ce territoire loin de nous, mais qui est quand même français. Donc 2 500 € pourrait être la somme sur laquelle on se prononce ?
Je le sou mets à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Après avoir entendu ce rapport, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ce soutien à la population de Mayotte,
- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°11/2025 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Mme LE MAIRE : Nous passons au point suivant, concernant le débat d'orientation budgétaire 2025. Je vais présenter la partie internationale et nationale puis je laisserai M. Daniel FLORY présenter la partie communale.

Je souhaite remercier M. Daniel FLORY qui a fait ce travail d'exercice en le reliant au recueil de données chiffrées qui nous permet d'avoir une vision en gage de projection sur l'exercice 2025.

Dans cette période agitée au niveau national, et où le terme de budget est omniprésent dans le vocabulaire du monde politique et journalistique, il nous appartient de réfléchir au niveau communal à nos orientations budgétaires pour 2025 et les années suivantes en espérant un consensus plus positif que l'exemple national. Nous vous rappelons nos obligations d'avoir des finances en équilibre contrairement à l'Etat.

Le débat d'orientations budgétaires est devenu un moment traditionnel de début d'année, c'est aussi un moment important de la vie démocratique de notre conseil municipal. Il est obligatoire pour les communes comme la nôtre. Dans cette période où l'incertitude règne aussi bien au niveau national qu'international avec ses répercussions locales, il nous appartient, à partir de l'analyse de l'existant, de réfléchir ensemble aux perspectives que nous souhaitons retenir pour notre commune dans la continuité des analyses des années précédentes, au service des habitants.

Nous sommes dans la dernière année de notre mandat et nous avons entrepris la construction de notre salle multigénérationnelle, dernière réalisation structurelle de notre mandat. Si la situation financière saine et un endettement bas nous a permis d'entreprendre ce chantier, l'obtention de subventions conséquentes de l'Europe, de l'Etat, de la région, du département, d'Aurillac Agglo et de l'ADEME rend cet investissement supportable pour notre collectivité. Avec un coût prévisionnel passant les 4.7 millions d'Euros HT, et 3 039 655 millions d'Euros de subventions notifiées (auxquels s'ajoutent 940 000 Euros de TVA récupérable en partie 2 ans plus tard, cette décision engage la commune sur le long terme et nous oblige à maîtriser encore plus nos frais de fonctionnement et limitera tout autre investissement d'envergure pour plusieurs années.

I. Analyse de la situation actuelle

Au niveau international

A la guerre en Ukraine est venue se rajouter la crise au proche Orient. Cette situation augmente les zones d'incertitudes, cela risque de perdurer et nul n'en connaît l'issue. Tout dérapage peut avoir des conséquences sur notre économie nationale, nos importations d'hydrocarbures, sur l'évolution de l'inflation et des taux des crédits. De plus, l'élection du nouveau président des USA, avec son slogan « America first », les risques de protectionnisme exacerbés et son important programme d'investissement au profit des entreprises américaines vient encore aggraver notre manque de visibilité dans l'avenir.

Il semblerait que l'évolution de l'inflation au niveau mondial fasse une pause et que l'évolution des taux d'intérêts soit plutôt favorable quoique la situation de l'endettement de la France n'augure rien de bon. Il convient de rester prudent dans cet environnement changeant ou les prévisions des plus grands experts sont souvent prises en défaut. Ce sont des éléments contraints et nous devons faire avec.

Au niveau national

La situation internationale influe grandement sur le niveau national

Quelques indicateurs :

- L'inflation

Après 5.8 % en 2023 et à 1.7% en 2024 (sources Insee au 5 Déc. 2024) elle devrait se stabiliser autour des 2% et même en dessous, de 2025 à 2027, avec des incertitudes très fortes sur les prix de l'énergie qui pèsent de façon importante sur nos budgets (carburants, gaz), le prix de l'électricité devrait vraisemblablement baisser, les prix des produits alimentaires de nos cantines pourraient se stabiliser mais ne pas gommer l'inflation des années antérieures. Ceux des hydrocarbures seront dépendant d'une éventuelle reprise de l'économie chinoise et de sa forte demande. Il en est de même des devis d'investissement vu la flambée antérieure des coûts des matériaux. A cette heure, même les meilleurs experts ne sont pas sûrs de la trajectoire des courbes ; l'inflation a ralenti en 2024 et cela devrait se stabiliser en 2025.

- La croissance

La croissance 2023 a été de 0.9. Celle de 2024 s'annonce faible : 1.1. Sur 2025, on espère 0.9 % à condition que la situation politique intérieure ne vienne pas freiner l'investissement. Un risque de récession n'est pas à exclure.

- Le déficit public

Il diminuerait à 5.5% du PIB en 2025, après avoir atteint 6.1% du PIB en 2024. La dette continuerait de progresser ainsi que le ratio de la dette par rapport au PIB.

- L'emploi

Même si de nombreux secteurs ont des difficultés de recrutement, il est à craindre que la faible croissance, des taux d'intérêts incertains, les interrogations sur l'investissement des entreprises et des ménages ne fassent remonter les courbes du chômage, ce qui est déjà le cas en fin d'année 2024. Il faut aussi toujours souligner la volatilité des emplois et le manque de stabilité sur les postes octroyés.

- Les salaires

Dans les différentes fonctions publiques ils sont largement dépendants des décisions gouvernementales ; les évolutions du point d'indice et des refontes éventuelles des grilles pouvant avoir un impact sur l'état de nos finances. Il en est de même du taux de cotisation patronale CNRACL qui est augmenté cette année de 3%.

Il semblerait que l'on s'oriente sur une évolution modérée des salaires sur 2025, par contre l'évolution des charges variera avec les mesures du prochain budget. Les charges patronales CNRACL subiront une augmentation de 3% pendant les 3 prochaines années.

- La revalorisation des bases d'imposition

Il est prévu une augmentation de 1,7 %.

- Les taux d'intérêts

Les taux actuels se sont stabilisés autour de 3%. Cependant, une certaine détente semble se dessiner sur les marchés internationaux mais qui risque d'être contrariée au niveau national au vu de l'instabilité politique française et de notre situation d'endettement.

Je vais passer le relai à M. Daniel FLORY qui a travaillé sur des éléments plus chiffrés concernant le niveau communal.

M. Daniel FLORY :

II. Au niveau de notre commune

Situation financière

Le **résultat 2024** reste encore très positif soit **762 042 €**.

Résultat 2021 : 721 603 €

Résultat 2022 : 936 395 €

Résultat 2023 : 464 809 €

La capacité d'autofinancement de la commune est suffisante pour rembourser la dette en capital ; par ailleurs, la capacité de désendettement est de **2,3 années**, il est conseillé de ne pas dépasser les 8 années.

Quelques indicateurs :

- Le ratio des charges de personnels sur le total des dépenses de fonctionnement est de **56,98 %** (Pour un seuil d'alerte entre 50 et 55%). Malgré les demandes fortes de nouveaux services, d'augmentation des surfaces à entretenir (nouveaux lotissements), nouveaux locaux, nous devons rester vigilants sur cet indicateur qui est sur la fourchette haute des bonnes pratiques.
- Le taux d'épargne brut CAF brute /Produits réels de fonctionnement est de **21,68 %** (Situation favorable lorsque le taux est supérieur à 15%).
- Le ratio d'endettement annuité de la dette (intérêts + capital) /recettes de fonctionnement est de **0,5 %** (Seuil d'alerte à partir de 1,5%).
- La capacité de désendettement est égale à l'encours de la **dette /CAF brute soit 2,3 années** (Seuil d'alerte à partir de 8 années).

Ces chiffres ont été communiqués par le Service de Gestion Comptable.

III. Définir notre politique de maîtrise du budget de fonctionnement

Evolution des charges de fonctionnement

L'objectif est toujours de maîtriser si possible l'évolution des charges à caractère général. Le prix de l'électricité devrait baisser d'au moins **10%**. Les investissements antérieurs (passage LED à 100% de notre éclairage public) devraient porter ses fruits et diminuer notre consommation.

La pression fiscale devra rester stable si possible

L'endettement **devrait augmenter significativement dès 2025**, avec la poursuite des travaux de la réalisation de la grande salle multi-activités et un emprunt de 1.5 millions d'Euros réalisé sur 2024 ; un nouvel emprunt d'1.5 million à long terme est à prévoir sur 2025 pour payer les travaux de la grande salle, auquel il faudra rajouter un emprunt à court terme pour attendre le déblocage des différentes subventions. En rythme de croisière, une charge nouvelle de **280 000 €** est à prévoir en année pleine au vu des 3 millions d'emprunts que nous devons réaliser pour la grande salle.

Nous devons également assumer les nouvelles charges de fonctionnement engendrées par l'ouverture de la grande salle en 2026.

Les charges du personnel

Elles dépendront des hausses des cotisations éventuelles et de l'augmentation de la valeur du point. Les effectifs devraient rester stables ; il est à noter que sur 2024, nous avons procédé à une revalorisation du **RIFSEEP** : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (**IFSE** : Indemnité de Fonds de Sujétions et d'Engagement versée au mois et le **CIA** : Complément Indemnitare Annuel versé à l'année) afin de garantir aux employés de la commune leur pouvoir d'achat et de fidéliser notre personnel dans un contexte où les compétences sont rares et où la mobilité est rentrée dans les habitudes. Ces revalorisations pèseront en année pleine sur 2025.

La fiscalité

Des taux stables sont souhaitables en dehors de l'évolution des bases ; c'est un objectif que l'on doit poursuivre, au vu de la crise économique et du contexte inflationniste partiellement corrigé par l'augmentation des salaires, retraites et pensions.

Nos ressources

- La DGF devrait rester relativement stable, dans le cadre de la nouvelle zone FRR (France Ruralité et Revitalisation), la Dotation de Solidarité Rurale devrait être majorée.
- La taxe foncière reste la seule variable d'ajustement de nos recettes mais dans un contexte de faible augmentation des salaires et pensions, il paraît illusoire et inopportun de charger la fiscalité des ménages.
- La quasi-stagnation de notre population, conséquence du faible nombre de permis de construire, des orientations du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), du manque de terrains constructibles, du marché atone de l'immobilier et du coût de la construction n'est plus un atout fort de la commune.
- L'augmentation des différents tarifs de nos prestations suivront le rythme de l'inflation conformément à notre politique du mandat.
- Des recettes de location de la grande salle devront contenir si possible les charges de fonctionnement de cet équipement.

Pendant ces dernières années, **des projets d'investissements** importants ont été menés à leur terme :

- Réseau routier : aménagement de l'avenue de la République, avenue de la paix, avenue des frères Pélissier, chemins de Reyt, Caumont, Antuejouis, Lescudilier, Laslaudie, Careyzac, voie douce Espinassol... Sur 2024, le programme de voirie a concerné l'Impasse des pruniers, la rue Alfred De Vigny, la rue des maronniers à Espinat, l'aménagement du hameau du Puech, l'impasse de l'Egalité, le village de Vielle en plus de nos traditionnels travaux d'entretien des voiries.

- La création d'un cheminement piéton rue Louison Bobet, RD 445 est en cours de réalisation, avec une fin des travaux prévue en Mars 2025 (montant prévisionnel de **259 399 €** Hors Taxes).
- Sécurisation du secteur de l'église du bourg et la poursuite de la mise aux normes PMR des bâtiments administratifs.
- Des équipements structurants : école du Bex, maison de santé, micro crèche, locaux administratifs du centre social, création de l'agence postale communale, création d'un Bar-Tabac-Journaux-Presses. Les aménagements de la place commerciale et ceux aux abords de l'église sont terminés.
- Un renouvellement important du parc de véhicules pour les services techniques, camion, véhicules utilitaires, tondeuses auto portées, divers petits équipements nécessaires à l'accomplissement des tâches d'entretien. La livraison d'un tractopelle a été réalisée en Janvier 2024 et un véhicule Kangoo a été acheté.
- La réfection de la toiture du local technique.
- La rénovation de la toiture du DOJO associée à une amélioration de l'isolation.
- Le remplacement de l'éclairage par des LED de nos différents bâtiments.
- Des réfections par nos agents des logements loués par la commune.
- De divers aménagements dans les écoles, local RPE ...
- L'aménagement du parc Delrieu avec des jeux pour les enfants.
- Il faut noter également en 2022, l'achat foncier d'un terrain jouxtant les écoles suite à une opportunité successorale. Cet achat s'imposait pour une vision d'avenir de notre école du bourg mais a représenté un investissement financier important sans retour immédiat.

Finalisation de l'aménagement de la médiathèque fin 2024, un dossier sur lequel nous avons obtenu de la DETR au titre de 2022, d'un montant de 46 545 € et une subvention de l'Europe de 84 786 €. Un projet mené conjointement avec CANTAL HABITAT pour l'aménagement de deux logements sociaux locatifs à l'étage.

L'investissement

Il devra être envisagé de manière pluri annuelle et étalé sur le temps en fonction de nos ressources dégagées sur notre capacité d'autofinancement en vue de contenir l'endettement et des possibilités de subventions. Le recours à l'emprunt devra être limité.

Les investissements de cette fin de mandat devraient porter en grande partie sur la réalisation de la grande salle.

Les autres projets 2025 devront tenir compte :

- Des résultats 2024, couvrant nos remboursements d'emprunt. Les frais de fonctionnement de la future salle devront bientôt être pris en compte.
Nous avons réalisé dans le cadre de petites villes de demain un audit qui devrait faciliter cette prise en charge des frais de fonctionnement et l'optimisation des recettes éventuelles.
- De l'obtention de subventions conséquentes d'un montant de **3 039 655 €** (pour la grande salle) obtenu par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, d'Aurillac Agglo et des subventions sur la géothermie(ADEME).
- De l'évolution des taux des futurs emprunts

La création de voies douces

Une quatrième tranche entre le pont du Méricain et l'entrée de la zone artisanale pourrait être programmée sur 2025 en fonction des résultats 2024 et de l'obtention de DETR.

Le montant des travaux est de 401 158 € HT.

Les travaux d'entretien des voiries

Ils resteront toujours d'actualité. En effet, si les gros travaux structurants ont été réalisés pendant les deux derniers mandats, l'entretien de notre réseau de voiries communales (un des plus importants du département) nécessite un entretien constant et régulier si l'on veut conserver un état correct du réseau, un budget minimum annuel de 150 000 € par an paraît incontournable si l'on ne veut pas prendre le risque de décrochage, ce qui entraînerait des investissements nécessaires bien supérieurs à moyen et long terme.

Naturellement, l'entretien des bâtiments communaux, écoles, l'entretien et la poursuite du renouvellement des véhicules seront aussi à prendre en compte en fonction des besoins et de nos possibilités financières.

M. Daniel FLORY : Vous trouverez en annexe le plan pluriannuel d'investissement. Tous les chiffres ne sont pas arrêtés et sont soumis à discussions lors de ce débat. Au niveau de l'éclairage public, Mme le Maire a eu des propositions de subvention concernant l'éclairage sur les terrains d'honneur, avec de fortes possibilités d'attribution.

Mme LE MAIRE : Oui c'est ça. Au stade du Bex, il y a un éclairage sur le terrain d'honneur. Je vous rappelle que nous avons pour consigne de ne pas avoir de match en nocturne sauf exception de contrainte de calendrier. L'éclairage doit être homologué pour pouvoir aussi accueillir des matchs en fonction des compétitions et aujourd'hui nos lampes sont un peu fatiguées, l'éclairage n'est plus aussi performant. Donc nous pouvons nous poser la question de les remplacer par des LED. Il faut savoir que l'instance du Football peut financer. Il peut y avoir une subvention jusqu'à hauteur de 20 000 € et ensuite dans la même logique la Région verse le même montant. Ce qui pourrait faire une subvention de 40 000 € au maximum avec possibilité de voir avec le Conseil Départemental. Il s'agit à l'heure actuelle d'une étude. Donc c'est sûr qu'allumer un terrain d'honneur avec des ampoules classiques ou des ampoules LEDs ce n'est pas la même consommation. On peut aussi s'interroger sur l'utilisation de nos équipements sportifs.

M. Serge FAU : Par rapport à Espinat, les poteaux doivent être hauts ?

Mme LE MAIRE : Pour Espinat, il n'y a pas d'éclairage sur le terrain d'honneur. L'idée n'est pas d'éclairer le terrain d'Espinat.

M. Daniel FLORY : C'est nouveau ces informations, ça peut influencer notre choix, mais notre choix n'est pas fait, si la majorité du conseil est contre, ça ne se fera pas. C'est une orientation, des idées, des pistes.

M. Serge FAU : L'éclairage du Bex, il a quel âge ? Ça fait combien de temps qu'il est éclairé ? Si les lampes doivent être plus performantes...

Mme LE MAIRE : Elles ont baissé en intensité. Il y a des normes à respecter pour que le terrain puisse être homologué.

M. Serge LAUBY : Il y en avait eu de remplacées déjà au Bex.

M. Frédéric CAPSENROUX : Il y a aussi les terrains d'entraînement ?

Mme LE MAIRE : Non, ce n'est que les terrains d'honneurs. Il peut y avoir des subventions du fonds d'aide Football pour le terrain d'honneur, mais pas pour les terrains d'entraînement.

M. Daniel FLORY : Tous les projets que l'on a doivent rentrer dans l'enveloppe. Il faudra que ça passe en emprunt et si on décide de ne pas emprunter, il faudra réduire nos projets. Ça fait partie du travail concernant l'élaboration et le vote du budget.

Nous avons aussi l'obligation, d'ici 2030 de baisser notre consommation électrique de 30%. Nous avons réalisé des études énergétiques sur nos bâtiments communaux, et je vous rappelle que nous avons environ 500 000 € à investir sur le DOJO, 500 000 € sur l'école du Bex et 500 000 € sur l'école des Volcans, si nous voulons que nos performances énergétiques s'améliorent. Ça aussi, ça fait partie des choix. Il faut élaborer nos projets assez tôt, car nous avons les demandes de DETR à faire en décembre et il me semble que sur les notions de rénovations énergétiques, ça devrait être la priorité pour l'État. S'il nous donne des obligations de réductions de consommations énergétiques et qu'il nous refuse les demandes de DETR ça serait extraordinaire. Il faut donc s'y prendre assez tôt : en décembre 2025 il faudra prévoir 2026.

Donc, comme son nom l'indique, aujourd'hui c'est un débat d'orientation, donc la parole est à vous !

M. ... : Pour 2025, il y a marqué chauffage mairie 25 000 € ?

M. Daniel FLORY : Oui, alors c'est une hypothèse. Il y a deux ou trois ans, la mairie est restée un mois sans chauffage. On a du mal à trouver les pièces pour la chaudière car elle a 20 ans.

Mme LE MAIRE : En 2020, nous sommes restés 6 semaines dans l'attente d'une pièce qui venait d'Espagne, avec 13°C dans les locaux. Un hall d'accueil déserté et des radiateurs d'appoint. Ce n'était pas très confortable physiquement et ce n'est pas très confortable à gérer.

M. Serge LAUBY : Justement, nous avons regardé ce matin, l'idée serait de garder cette chaudière tant qu'elle fonctionne et d'en avoir une prête au cas où il se passerait quelque chose. Il faut savoir que les pièces de cette chaudière, on n'en trouve plus. Il faudrait en prévoir une nouvelle qui serait prête à l'emploi pour la changer le jour où l'ancienne ne fonctionnera plus.

Mme Nadine BRUEL : Ça veut dire que tu veux acheter une chaudière neuve maintenant ? Donc si l'ancienne fonctionne encore 2 ans, on aura une nouvelle chaudière qui ne sera pas posée. C'est une hypothèse.

M. Serge LAUBY : J'ai un doute pour les « 2 ans », l'hypothèse que j'ai, c'est que le jour où on ne trouvera plus de pièces, on sera en panne et tu n'auras plus personne pour travailler dans la mairie.

Mme LE MAIRE : Le chauffage n'est jamais en panne l'été, il est toujours en panne l'hiver.

M. Serge LAUBY : C'est de l'anticipation.

Mme Dominique LAVIGNE : Si on achète une chaudière, on change directement de chaudière, on n'attend pas que celle-ci tombe en panne, sinon tu l'auras peut-être pendant 2 ans et elle ne servira à rien. Est-ce que ça vaut le coup de l'acheter dans ce cas 2 années à l'avance ?

M. Serge LAUBY : Aujourd'hui, l'ancienne fonctionne bien, mais honnêtement, ça ne va pas durer.

Mme Dominique LAVIGNE : Il faut en discuter pour voir s'il faut la changer avant.

M. Daniel FLORY : Le problème technique de savoir si on la change avant ou après, on verra plus tard, mais quand on prépare un plan pluriannuel d'investissement, on liste tous les investissements auxquels on pense. Ça ne veut pas dire qu'on va obligatoirement le faire, ça veut dire qu'on verra si on peut, en fonction des choix que nous ferons tous ensemble.

M. Jean-Paul DELORT : Je pense que c'est quand même une priorité.

Mme LE MAIRE : Il y a un projet d'investissement, si ce n'est pas cette année, ça sera l'année prochaine, sur un équipement vieillissant et qui est difficile aujourd'hui à réparer.

M. Daniel FLORY : Donc, si vous avez d'autres idées, c'est le moment de les soumettre.

Mme Corinne COURTINE : Et pour les 20 000 € pour l'école ?

Mme Dominique LAVIGNE : Dont 10 000 € déjà pour l'école numérique.

M. Daniel FLORY : Ensuite, c'est pour le renouvellement du mobilier, des tables, des chaises. Nous mettons un chiffre, ensuite nous l'affinerons en fonction des besoins. On est obligé de mettre un chiffre, car tous les ans, il y a une politique de changer l'équivalent d'une classe.

Mme Dominique LAVIGNE : On le faisait, mais on a arrêté, car nous changeons les ordinateurs, mais il faut bien avoir 10 000 € sous le coude pour quelque chose qui tombe en panne ou un aménagement quelconque.

M. Daniel FLORY : Les tables et les chaises ça vieillit quand même assez vite, ça fait partie de l'entretien du mobilier des écoles. Après si on n'en a pas besoin, on ne le fera pas. C'est un listing, le chiffre est mis à la louche, on peut discuter ligne par ligne. C'est pareil pour les véhicules, vous avez dans les années futures la balayuse, cette année on part sur 20 000 € de réparation pour la balayuse, elle a 15 ans, il faudra se poser la question de la changer et c'est 250 000 €.

Mme LE MAIRE : 200 000 €.

M. Daniel FLORY : Pour 2025-2026, ce n'est pas forcément la priorité, mais ensuite, il faudra le faire. Donc ça fait partie des investissements à prévoir, nous faisons jusqu'à 2026, ensuite l'équipe suivante continuera le tableau.

M. Serge LAUBY : C'est pareil pour les véhicules, on essaye de faire un roulement, ils vieillissent, et tous les ans, on se retrouve avec un véhicule qui est un peu ... Il faut garder cette dynamique.

Mme LE MAIRE : Après, on a positionné un équipement Colorado sur le secteur du Bex, c'est une demande qui a été exprimée par les parents, donc on l'a chiffré. Ça peut être une projection d'investissement sur 2025.

M. Daniel FLORY : Si on peut.

Mme Dominique LAVIGNE : Sur le Bex, il n'y a pas tellement d'équipement où les enfants puissent jouer.

M. Daniel FLORY : Il y a le petit parc. Il faudra faire des choix en fonction de nos moyens. Alors naturellement, la salle multi-activités, nous avons de l'emprunt, on sait à peu près où on va. La question qu'il faut se poser, compte tenu du taux d'emprunt, c'est est-ce qu'il faut toujours emprunter pour pouvoir acheter ce que l'on vient de lister, ou alors on se contente de faire avec nos résultats ? C'est une politique et c'est un choix qui nous appartient collectivement.

M. ... : Le projet que vous présentez est ambitieux : 4 000 000 € d'investissement. Tout à l'heure, tu disais qu'il fallait prévoir 1 500 000 € d'emprunt pour la salle multi-activités, ça veut dire qu'il faut aller chercher 2 500 000 € pour le reste, je ne sais pas trop où est-ce que l'on va les chercher. Donc peut-être qu'il va falloir être plus limité sur les différents investissements, parce que si on a les moyens de les financer, très bien mais ...

Mme LE MAIRE : L'idée sur la rénovation énergétique, c'est d'avoir un projet qui soit suffisamment abouti pour que cette année il soit présenté à la DETR. Si nous ne sommes pas prêts, on ne présente rien. Puisqu'aujourd'hui, les critères d'attribution de la DETR, c'est qu'il faut avoir un projet qui soit déjà bien mature.

M. Daniel FLORY : Après ces tableaux, il faut voir les subventions que l'on va obtenir.

Mme ... : Les 15 000 € d'investissement pour le cimetière, c'est pour ?

M. Daniel FLORY : C'est les columbariums.

Mme LE MAIRE : Oui, c'est pour les columbariums.

M. Daniel FLORY : On liste des idées de ce qu'il faudrait faire, les columbariums, à partir du moment que l'on voit que les cases se remplissent, ça va vite.

Voilà, donc il faut que chacun s'exprime, car c'est un débat, car il n'y a pas de vote, c'est ça ?

Mme LE MAIRE : Non.

Donc, sur ce qu'on a évoqué concernant la création de la voie douce avenue de la Liberté, c'est un chiffre qui est forcé dans le document et celui d'une fourchette haute, car nous avons plusieurs hypothèses, dont une qui aurait porté sur la réalisation d'un cheminement en enrobé, les 420 000 €, c'est beaucoup plus cher et ça ne correspond pas aujourd'hui aux attentes d'avoir des espaces qui permettent la perméabilisation.

M. Daniel FLORY : De ce côté, il n'y a encore rien de décidé, c'est un chiffrage, le dossier est prêt. Pour l'estimation des travaux, on a fait une demande de DETR fin 2024 avec un premier chiffrage, on attend la réponse de la DETR et il nous appartiendra collectivement de décider si on y va ou pas.

M. Serge LAUBY : Il faut ajouter à ce montant toute la partie électricité qui n'a pas été prévue. On a une partie électrique à enfouir sur la partie haute, qui part de la rue du Lioran jusqu'à la zone artisanale, on a une partie aérienne.

Mme LE MAIRE : Ça sera proposé en commission de travaux pour examiner les projets.

M. Serge LAUBY : On attend que le syndicat nous fasse le montage des montants pour l'enfouissement.

M. Daniel FLORY : Il ne faut pas oublier que nous sommes en fin de mandat. Pour l'instant pour 2026, on ne sait pas qui prendra le relais.

Mme LE MAIRE : La question, c'est qu'aujourd'hui nous avons positionné de la DETR sur ce projet.

Après, pour reparler de l'endettement sur la maison de santé et sur la gendarmerie, les loyers versés par la gendarmerie annuellement sont d'un montant de 88 000 €. Ils ont été augmentés dans le cadre d'un avenant au bail qui est consenti. Il y a donc eu une réévaluation avec une augmentation d'environ 2 500 €.

M. Daniel FLORY : Pour la maison de santé, il y a une place de libre, une journée par semaine sur un des locaux. Le podologue qui nous a contactés, ça ne lui suffit pas, il a besoin d'un autre local. Donc nous avons pensé éventuellement à l'ancienne poste qui est dans l'état. Nous n'avons rien fait pendant 3 ou 4 ans. On se pose donc la question de savoir qu'est-ce que l'on fait ? C'est une piste. On peut le louer pour un podologue, on peut en faire un studio, etc...

Mme Karine GASDEBLAY : Il n'y a pas d'accès PMR ?

M. Daniel FLORY : Non, il y a trois ou quatre marches.

Mme LE MAIRE : C'est juste une visite. Là c'est pareil, quelqu'un nous sollicite, on regarde les locaux que l'on peut proposer et si ça ne convient pas, on ne pourra pas donner satisfaction.

Mme Karine GASDEBLAY : Je pense que l'accès PMR est obligatoire.

M. Daniel FLORY : Obligatoire, je ne sais pas mais c'est à étudier.

Mme Dominique LAVIGNE : C'est le podologue qui le saura.

Mme LE MAIRE : C'est une prise de contact.

M. Daniel FLORY : Le podologue vient visiter les locaux samedi matin. Après l'ancienne poste, je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a 3 marches pour rentrer, ensuite il y a la banque centrale avec une vitre, donc il faut tout démolir, ce n'est pas immense, n'empêche que si on fait ça, il faudra quand même des cloisons, le sol, etc... La chaudière est commune.

Mme LE MAIRE : On a mis des compteurs divisionnaires, le chauffage aujourd'hui est facturé aux consommations.

M. Daniel FLORY : Le chauffage dans ce bâtiment n'est pas neuf... Mais bon, on peut ne rien faire dans ce local et le laisser dans l'état, mais la maison de santé est saturée.

Mme LE MAIRE : Il y a très peu de plages qui resteraient disponibles.

M. Daniel FLORY : C'est une des conséquences de la zone FRR (France Ruralités et Revitalisation), les personnes qui s'y installent ne paient pas d'impôt pendant 5 ans plus 2 ou 3 ans à 50%. C'est quand même des choses qui sont intéressantes pour des professionnels et ça aura des retombées pour la commune. Parce que le professionnel qui ne paie pas d'impôt pendant 5 ans, ce n'est quand même pas rien.

Pour en revenir à notre plan pluriannuel d'investissement 2025, pour l'instant rien n'est arrêté.

Mme LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? D'autres questions ? C'était un débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Mme LE MAIRE : Pour rappel, le Conseil Municipal du 10 avril concernera le vote du budget et le 27 mars, on se réunira pour adopter le Compte Financier Unique (CFU), qui est le regroupement du compte de gestion et du compte administratif, il n'y en a plus qu'un aujourd'hui.

QUESTIONS DIVERSES

Dispositif Rouages

Mme LE MAIRE : *Je voulais vous présenter un petit bilan du dispositif Rouages qui est donc un dispositif de co-pilotage solidaire, qui a été lancé en décembre 2024. Nous avons eu son officialisation au mois de janvier 2025, c'est donc un dispositif qui permet de transporter des personnes, qui sont aujourd'hui empêchées, dans la mobilité pour des démarches de la vie quotidienne ; aller faire ses courses, rendre visite à quelqu'un, aller chez son médecin, toutes les raisons qui peuvent exister. Ce transport est assuré par des conducteurs bénévoles et c'est une expérimentation qui est faite sur le territoire Ouest Agglo. Ce dispositif concerne Ayrens, Saint-Paul-des-Landes, Lacapelle-Viescamp, Sansac-de-Marmiesse et Ytrac.*

Nous avons reçu des premiers éléments chiffrés. Je souhaite vous les partager, car cela donne quand même la pertinence de ce dispositif solidaire. Le point kilométrage : les kilomètres effectués ou à venir par les bénévoles sont à ce jour à 1922 kilomètres. La moyenne du trajet pour le bénévole est de 26 kilomètres. Les kilomètres effectués et à venir par les bénéficiaires sont de 1260 kilomètres.

Il faut savoir que le conducteur bénévole peut bénéficier, s'il le souhaite, d'une indemnisation kilométrique de 0,20 € du kilomètre du point de départ de son domicile jusqu'à son retour. Il y a plus de trajet pour le conducteur que pour le bénéficiaire, puisqu'il est pris à son domicile et ramené à son domicile.

Il y a une participation financière du bénéficiaire de l'ordre de 3,00 € pour les déplacements les plus nombreux qui se situent dans un périmètre de 10 kilomètres, 3,00 € à l'aller et 3,00 € au retour.

À ce jour, 18 bénévoles différents ont effectué des trajets. Il y a un bénévole qui a fait jusqu'à 9 trajets depuis le début du dispositif, deux autres jusqu'à 6 trajets.

Il y a 21 bénéficiaires qui ont effectué des trajets.

Il y a un bénéficiaire qui a effectué 14 trajets.

Concernant les bénévoles, 29 ont été reçus en entretien, 27 ont été enregistrés et à jour de leurs cotisations, puisque le dispositif est porté par l'AFAPCA et pour que l'assurance couvre le conducteur bénévole en cas d'accident, il faut être adhérent à l'association. De même pour le bénéficiaire, c'est 1,00 € de cotisation pour l'année. Il y a donc 27 bénévoles qui ont acquitté leur cotisation.

Il y a 19 bénévoles à Ytrac, 8 bénévoles à Sansac-de-Marmiesse, 5 bénévoles à Lacapelle-Viescamp, 4 bénévoles à Saint-Paul-des-Landes et 1 bénévole à Ayrens.

Pour les bénéficiaires, il y a 38 bénéficiaires à Ytrac, 13 à Saint-Paul-des-Landes, 8 bénéficiaires à Sansac-de-Marmiesse, 7 bénéficiaires à Lacapelle-Viescamp et 4 bénéficiaires à Ayrens.

Pour avoir une idée des montants qui ont été acquittés pour l'ensemble des trajets des personnes qui ont été transportées, le montant payé total est de 315,00 €. Il y a 114,00 € qui sont en attente, les indemnités en don sont de 4,72 € et les indemnités à payer 273,54 €. Cela veut dire qu'il y a des bénévoles qui ont fait savoir qu'ils ne souhaitent pas percevoir une contrepartie financière pour assurer les déplacements. Voilà, ces informations donnent un état des lieux du fonctionnement de ce dispositif qui n'est appelé qu'à évoluer.

Nous avons la chance d'avoir un animateur dédié, qui est là pour mettre en musique ce dispositif, recenser les bénéficiaires, recenser les bénévoles et aussi mettre au point le support informatique qui permettra de faciliter l'enregistrement, la mise en lien, la réception des paiements. C'est en bonne voie de finalisation de construction.

Eclat « Champ libre »

Nous avons eu mercredi, où été présentes, Muriel ESCALIER, Dominique LAVIGNE et moi-même, une présentation de la programmation qui a été faite par l'association ECLAT concernant « Champ libre ».

Il y a eu 5 propositions, 2 ont déjà été retenues par nos collègues de Sansac-de-Marmiesse et de Saint-Paul-des-Landes. Il nous restait 3 propositions, on en a fait émerger une et on va vous la présenter.

C'est un spectacle qui est très visuel et qui repose sur le jeu d'un acteur avec des toupies qu'il fabrique lui-même. Ce spectacle exige d'avoir un sol goudronné, plat et dur. La représentation pourrait se passer derrière le Dojo.

[Présentation de la vidéo du spectacle]

Le spectacle s'appelle « Poi » de la compagnie CIA D'ES TRO, il dure 55 minutes, il y a deux artistes avec une jauge qui peut être entre 300 et 400 spectateurs en fonction du lieu.

Il y a 4h00 de montage et 1h30 de démontage.

Le spectacle coûte 1 400,00 €.

Les représentations sont prévues du jeudi 31 juillet au lundi 4 août, nous devons nous positionner assez rapidement sur une date.

La date retenue par le Conseil Municipal est le vendredi 1^{er} août.

Nous leur communiquerons notre date pour qu'ils puissent le noter dans leur agenda.

Exposition Georges Pompidou

Mme LE MAIRE : *Je vous rappelle qu'il y a une exposition sur Georges Pompidou dans la salle exposition de la mairie. Nous avons fait le vernissage samedi matin, elle est accessible aux horaires d'ouvertures de la mairie jusqu'au 6 mars. Pour ceux qui le souhaiteraient, il y a une visite commentée par notre médiathécaire le 28 février à 10h00. N'hésitez pas à venir la découvrir.*

Mme Dominique Lavigne : *Les enfants de l'école du Bourg y vont demain à partir de 9h00 pour leur expliquer les missions d'un président, qu'est-ce qu'un président, etc...*

Et début de semaine prochaine, il y aura certains résidents de l'Ehpad en visite commentée.

Maison de santé

Mme LE MAIRE : *La semaine prochaine, je signerai un bail pour occuper l'espace qui a été libéré par la sage-femme avec le Dr RIGAUD, qui est déjà présent dans la maison de santé.*

Salle multi-activités

Mme LE MAIRE : *Nous terminons ce Conseil avec quelques photos de l'état d'avancement du chantier, car nous y sommes allés la semaine dernière. Nous voyons quand même bien les volumes, la partie en bois. C'est une salle très lumineuse avec toute la partie vitrée.*

Mme Dominique LAVIGNE : *Sur Facebook, il y a une vidéo qui a été faite par Cantal Habitat et qui circule.*

Elle a été repartagée sur le Facebook de la mairie.

M. Serge LAUBY : Le plaquiste devrait intervenir à partir du 8 mars donc la partie ouverte sera fermée prochainement.

Mme LE MAIRE : Donc le chantier avance normalement.

Commission des associations

Mme LE MAIRE : Pour rappel, Nadine BRUEL il y a la commission des associations pour travailler sur les demandes de subvention des associations pour l'année 2025 le 11 mars 2025.

Bulletin municipal

M. Dominique FABREGUES : il y a un pot offert aux annonceurs le vendredi 28 février à partir de 18h00 au bar l'Ytracois, les membres du Conseil Municipal sont également invités.

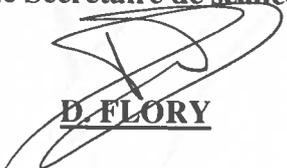
Commission des travaux

M. Serge LAUBY : La commission des travaux est prévue le jeudi 6 mars à 10h30, les membres de la commission seront donc conviés pour ceux qui peuvent être présents.

Mme LE MAIRE : Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le Secrétaire de séance,


D. FLORY

Le Maire,


B. GINEZ